CAHIER D'ACTEUR
Les bonnes pratiques à mutualiser en vue de Rio +20

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

ADEME
27 rue Louis Vicat
75737
PARIS Cedex 15
www.ademe.fr

Contact :
Pierre HERANT

Tél. : 04 93 95 79 47
Fax : 04 93 65 31 96
Mel : pierre.herant
@ademe.fr

L'efficacité énergétique des bâtiments

Le secteur du bâtiment constitue un formidable gisement d'économies d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre, deux objectifs principaux du Plan Bâtiment Grenelle. Sa mise en œuvre nécessite l'implication de tous les acteurs, mais aussi l'identification des meilleures compétences et produits grâce à des signes de qualité permettant aux maîtres d'ouvrage, notamment les particuliers, de réaliser les bons choix parmi une offre commerciale très diversifiée…

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments est de manière générale le mode d'action prioritaire pour parvenir à réduire de façon massive les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

En 2010, les consommations d'énergie des bâtiments (immeubles, maisons, bureaux...) représentaient en France 43% de la consommation énergétique totale et près de 25% des émissions de CO_2. Le chauffage en est le principal contributeur avec presque trois quarts des consommations d'énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments constitue donc l'un des principaux piliers de la lutte contre les changements climatiques en France.
Pour réduire les fortes émissions de CO_2 du secteur du bâtiment, premier consommateur d'énergie en France, l'action devra porter prioritairement sur l'habitat existant compte tenu du faible renouvellement du parc français (moins de 1% par an).
Parallèlement, un relèvement régulier des exigences réglementaires s'appliquant aux bâtiments neufs permettra de limiter leur impact, grâce à la généralisation des bâtiments basse consommation puis des bâtiments à énergie positive.

L'exigence de l'efficacité énergétique des bâtiments

Particulièrement ambitieux, le **Plan Bâtiment Grenelle** prévoit notamment que tous les nouveaux bâtiments devront être d'un niveau équivalent au bâtiment basse consommation (BBC) à partir de 2013 et être « à énergie positive » (produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment) à l'horizon 2020.
Au-delà des constructions neuves, les enjeux et les objectifs de ce plan portent surtout sur le patrimoine existant : la loi Grenelle 1 fixe, en effet, un

Ce document est édité par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le Ministère des affaires étrangères et européennes dans le cadre du dialogue entre acteurs de la société civile. Contenu sous la seule responsabilité des auteurs – Avril 2012

32
millions : c'est le nombre de logements recensés en France en 2009, dont 4,5 millions de logements sociaux.

3,5
millions de professionnels actifs sur le secteur du bâtiment (2009).

Dans le cadre du Grenelle Environnement, l'objectif a été fixé de réduire la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments existants de **38 %** d'ici à 2020 et de rénover **400 000** logements par an à compter de 2013.

objectif de réduction des consommations d'énergie du parc de bâtiments existants de 38% d'ici à 2020.
Dans ce but, la loi prévoit un rythme de **400 000 logements à rénover complètement chaque année à compter de 2013**, et la réhabilitation énergétique de 800 000 logements sociaux parmi les plus énergivores d'ici 2020. C'est un défi majeur. En effet, selon une étude menée par le réseau d'agences immobilières Ex'im en avril 2010 sur 10 000 appartements et maisons, **80 % du parc de logements français sont étiquetés de D à F** lors des diagnostics de performances énergétiques.

Schéma - Les 7 clés d'un bâtiment économe en énergie

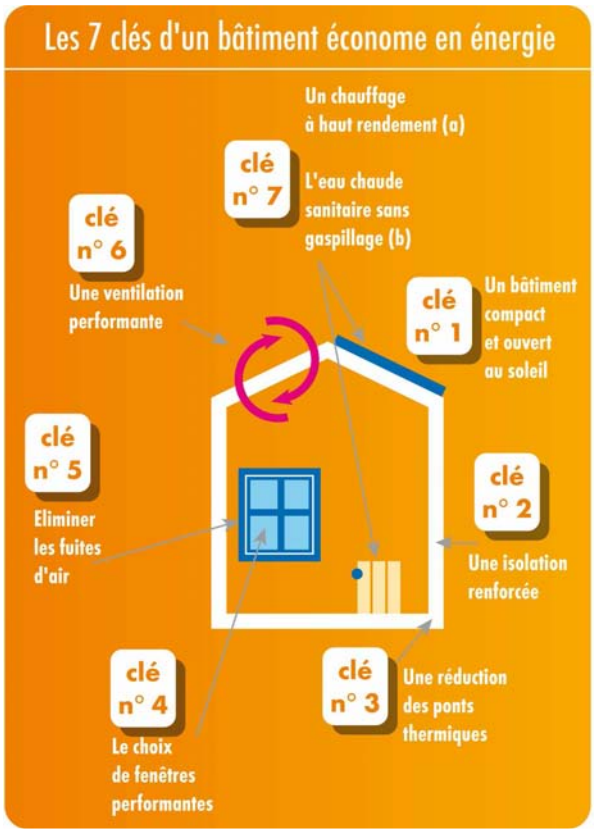

Une priorité : la formation

L'**observatoire Open**, créé par l'ADEME, constate un retard de mise à niveau des compétences des professionnels face aux problématiques actuelles de performance énergétique. Ainsi, moins d'un artisan ou d'une entreprise sur quatre avaient participé en 2008 à un chantier de rénovation thermique globale. Les trois quarts des professionnels n'ayant pas pris part à ce type de travaux évoquaient dans plus de 80% des cas le manque de compétences nécessaires pour proposer cette rénovation globale.

L'ADEME a donc lancé une politique de **soutien à la formation des professionnels du bâtiment**. L'Agence, partie prenante du dispositif FEE Bat (Formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment), est au cœur de la mise en œuvre de plateformes techniques et

pédagogiques via le projet Praxibat, dont elle est l'initiatrice, accompagnant ainsi les Régions dans le développement de programmes de formations initiales et continues centrés sur sept technologies (ventilation, éclairage, parois opaques, bois énergie, solaire photovoltaïque, solaire thermique et pompes à chaleur).

Son action s'illustre par ailleurs auprès des particuliers, avec, entre autres, la **publication de guides destinés au grand public** afin de lui permettre de repérer les meilleurs signes de qualité sur les produits de construction (guide *Quels matériaux pour construire et rénover ?*) et aux bâtiments (guide *Certifications et labels*).

Achevé début 2009, le nouveau siège social de l'ADEME, à Angers était le premier bâtiment tertiaire labellisé Bâtiment Basse Consommation (BBC).
La consommation énergétique du bâtiment est de 30,24 kWh/m²/an

Faciliter l'identification de l'offre compétente

Les références et les signes de qualité se sont développés en nombre. Ils concernent tout autant les compétences des professionnels, les bâtiments eux-mêmes que les produits de construction. Ceci justifie donc pleinement la démarche de l'Agence qui vise à homogénéiser et renforcer ces signes de qualité.

L'intérêt de cette initiative est double: améliorer la montée en compétences des professionnels réalisant des travaux de performance énergétique; inciter les particuliers à réaliser ces travaux en les guidant vers les entreprises les plus compétentes et rigoureuses.

Toutes les entreprises désireuses d'obtenir un signe de qualité « Reconnu Grenelle Environnement » devront s'adresser à un organisme de qualification accrédité par le Cofrac (Comité français d'accréditation). De plus, au-delà de l'audit purement documentaire portant sur les moyens de l'entreprise et les compétences des collaborateurs, l'obtention de ces signes de qualité sera soumise à un contrôle in situ de la qualité des travaux d'une opération en cours de réalisation ou achevée.

Efficacité énergétique en Chine : un programme fondé sur la coopération et la concertation

Le secteur du bâtiment représente 28% de la consommation d'énergie de la Chine, qui doit construire environ 10 millions de logements neufs par an. Une telle croissance nécessite de mettre en oeuvre des conceptions d'urbanisation et de bâtiments durables.

Les autorités chinoises, les opérateurs et la population partagent ce souci d'amélioration et ont compris son intérêt.
Entre 1999 et 2010 l'ADEME a piloté le « Programme d'efficacité énergétique dans la construction en Chine » financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

LES CHIFFRES de l'efficacité énergétique en Chine

• 3000 logements neufs (300 000 m²) et une trentaine de maisons rurales construits ;
335 logements anciens réhabilités dans la province du Heilongjiang ;

• 5 000 logements neufs à vocation sociale construits à Pékin
(500 000 m²) ;

• 1145 logements neufs battis à Shanghai : et une opération pilote pour la certification écologique.
Ces réalisations permettent une réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'environ
50 000 tonnes/an pour un surcoût de construction inférieur à 7%.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)

Instrument de la politique française de coopération et de développement, le FFEM est un fonds public bilatéral créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio.
Ce fonds a pour vocation de lier protection de l'environnement mondial et développement local via des projets de développement durable.

Ce programme portait à la fois sur la construction neuve et la réhabilitation de logements existants (objectifs d'économies d'énergie de 50 à 65% avec des surcoûts acceptables par le marché), tout en accompagnant la Chine dans sa politique de maîtrise de l'énergie dans le domaine du bâtiment.
Il s'agissait notamment de favoriser la mise en application et l'évolution des normes et réglementations locales et de faciliter les transferts de savoir-faire permettant de pérenniser les économies d'énergie dans la construction.

Efficacité énergétique du bâtiment au Maroc

Le secteur du bâtiment représente 35% de la consommation énergétique du Maroc, avec une augmentation de 41% en 8 ans.
Avec plus de 200 000 logements construits par an et plus de 5 millions de logements existants, les enjeux de construction et de rénovation sont très importants.
Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a confié à l'ADEME la mise en oeuvre d'un projet concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le cadre Bâti au Maroc (2010-2012).

L'ADEME mène ce projet en liaison avec son homologue marocain, l'ADEREE (Agence de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique) et avec le soutien financier de plusieurs bailleurs internationaux (FFEM, PNUD, Commission européenne).
Le projet porte notamment sur la finalisation et la mise en oeuvre d'un code d'efficacité énergétique au Maroc, le renforcement des capacités d'expertise, de gestion et de financement des partenaires locaux, la formation des professionnels marocains, la construction de projets à caractère démonstratif et la valorisation des bonnes pratiques.

SYNTHESE

Le secteur du bâtiment se positionne dorénavant comme un secteur clé pour parvenir à résoudre les défis environnementaux auxquels nous devons faire face.
Cette évolution est liée à une prise de conscience récente que ce secteur pourrait bien être le seul qui offre des possibilités de progrès suffisamment fortes pour répondre à nos engagements nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
C'est pourquoi, l'Etat, notamment à travers l'ADEME, incite les acteurs de la société civile à construire ou à rénover les bâtiments de façon efficace et écologique tout en proposant des méthodologies et des savoir-faire toujours plus innovants.

Affiche de la campagne française «économies d'énergie, faisons vite ça chauffe!» de l'ADEME et du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.